Budget Primitif 2025 : Présentation synthétique

CCAS – Commune du PALAIS SUR VIENNE

Contexte : Le CCAS de la commune du PALAIS SUR VIENNE dispose de deux budgets : un budget principal et un budget annexe pour la fourniture des repas à domicile.

Outre la fourniture des repas à domicile, ses rôles sont multiples :

- **Tout d'abord, Le CCAS du PALAIS traite les demandes d'aide sociale légale notamment dans le cadre de la constitution de dossier de demande d'aide sociale à destination des personnes âgées (Hébergement en établissement, aide-ménagère ou encore frais de repas) et des personnes handicapées (allocations compensatrices, aide-ménagère, établissement ou encore frais de repas).**
- **Ensuite, le CCAS attribue une aide alimentaire sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé sur la base de dossiers de demande constitués par l'assistante sociale du secteur ainsi qu'à des chèques énergie,**
- **En outre, le CCAS accorde des aides financières pour aider les familles à payer des factures qu'ils n'ont pas les moyens d'honorer telles que des factures d'électricité, d'eau et assainissement…il participe également à de l'aide au permis de conduire.**
- **Enfin, le CCAS offre en fin d'année pour les personnes âgées de plus de 70ans au choix un repas animé ou un colis, des colis étant également distribués aux résidents de l'EHPAD situé sur la commune. Des cadeaux sont également offerts lors de naissances ainsi que pour les centenaires.**

Le budget primitif du CCAS 2025 s'élève à **98 828€** répartis comme suit entre les 2 sections :
Fonctionnement : 69 498€ **Investissement : 29 330€**

FONCTIONNEMENT

Quelles dépenses ?	BP 2024	BP 2025	% de BP à BP
Charges de personnel	351 €	300 €	-14,42%
Charges à caractère général	25 605 €	23 707 €	-7,41%
Autres charges de gestion courante	46 000 €	45 000 €	-2,17%
Charges Exceptionnelles	- €	- €	
Virement à l'investissement	- €	- €	
Opérations d'ordre	997 €	491 €	-50,79%
TOTAL	72 953 €	69 498 €	-4,74%

Les dépenses sont constituées essentiellement par les aides alimentaires et les aides exceptionnelles à hauteur de 45 000€. Le reste des dépenses étant principalement lié aux activités de fin d'année (repas des ainés et colis) ainsi qu'à la location du véhicule.

PERSONNEL

Les frais de personnel correspondent aux cotisations URSAFF pour les membres bénévoles du CCAS

Les ressources du budget CCAS résultent quasi exclusivement de la subvention de allouée par le budget principal de la commune du PALAIS SUR VIENNE, celle-ci s'élève à 46 500€ pour 2024 (- 3 500€ par rapport à 2023). L'excédent reporté 2024 représente 30% des recettes totales.

Quelles recettes ?	BP 2024	BP 2025	% de BP à BP
Produits et services	2 000 €	2 000 €	0,00%
Dotations, subventions	50 300 €	47 100 €	-6,36%
Autres produits de gestion courantes	400 €	371 €	-7,25%
Atténuations de charges			
Produits exceptionnels	4 614 €	2 320 €	-49,71%
Excédent de fonctionnement reporté	15 639 €	17 707 €	13,22%
TOTAL	72 953 €	69 498 €	-4,74%

INVESTISSEMENT

Les recettes totales
29 330€

- Amortissements des immobilisations 490,83€
- Excédent 2024 28 839,17€

Les dépenses totales
29 330€

- Acquisitions 15 000€
- Travaux pour les jardins familiaux 14 330€